

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 13 OCTOBRE 2005

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le jeudi 13 octobre 2005 à 8 h, à la salle 205, arrondissement de Verdun et ajournée au vendredi 14 octobre 2005 à 12 h 30.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,
Maître Mario Paul-Hus, avocat, Hébert, Dufresne, Comeau, avocats,
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT
PAR TÉLÉCONFÉRENCE
TÉLÉPHONIQUE :**

Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'ajourner la présente séance.

À la reprise de la séance ajournée au 14 octobre 2005 à 12 h 30, Monsieur le conseiller Laurent Dugas était absent mais les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA05 210463

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 13 octobre 2005 et ajournée au 14 octobre 2005.

GDD 1052200048

CA05 210464

ACCEPTER UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET NUNSUBCO DEUX INC., PROMENTCO INC., NUNTIP INC. ET LES DÉVELOPPEMENTS CITÉ DE L'ÎLE INC., POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS À DES FINS DE PARC SUR LA POINTE NORD DE L'ÎLE DES SOEURS, DANS LE BOISÉ DE L'ÎLE DES SOEURS ET À L'ARRIÈRE DU CHEMIN DU GOLF AINSI QU'ACCEPTER LES ACTES DE CESSIION JOINTS EN ANNEXE ET MANDATER LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT ET LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LESDITS ACTES. DE PLUS, AUTORISER L'ACQUISITION DES BERGES ET L'ACQUISITION DANS LE DOMAINE SAINT-PAUL DU LOT 2 661 056 POUR LA SOMME DE 2 000,000 \$ AVANT TAXES, SOIT UN TOTAL DE 2 300 500 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'accepter le protocole d'entente joint à ce sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver les actes de cessions permettant les acquisitions de terrains à des fins de parc sur la pointe nord de l'île des Soeurs, dans le boisé de l'île des Soeurs et à l'arrière du Chemin du golf;
- 3.- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville le protocole, l'acte de vente des berges et l'acte de vente du parc, tous joints à ce sommaire décisionnel;
- 4.- D'approuver le paiement de 2 300 500 \$ à Nuntip Inc. (code fournisseur 0019232) pour l'acquisition des lots inclus dans les actes de cession;
- 5.- D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : 014-3-6832689008-03-219

Emprunt autorisé par le règlement : 03-219

| Projet | Sous-projet | Crédits | Contrat |
|--------|-------------|--------------|--------------|
| 10512 | 0510512005 | 2 160 500 \$ | 2 300 500 \$ |

- 6.- D'autoriser à cette fin le virement budgétaire suivant, n'ayant aucun impact sur les emprunts à la charge de la Ville :

| | <u>Projet</u> | <u>Sous-projet</u> | <u>Investissement net</u> | <u>Emprunt net</u> |
|------------|---------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Provenance | 10512 | 0310527000 | -871 | -871 |
| Imputation | 10512 | 0510512005 | +871 | +871 |

Certificat du trésorier n° CTC1052180005

GDD 1052180005

CA05 210465

ACCEPTER UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, NUNTIP INC. ET LES DÉVELOPPEMENTS CITÉ DE L'ÎLE INC., AUX FINS D'ÉTABLIR LES MODALITÉS D'ACQUISITION DE TERRAIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ENTRÉES/SORTIES SUR LA POINTE NORD DE L'ÎLE DES SOEURS.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander au comité exécutif comme suit :

- 1.- D'accepter le protocole d'entente joint à ce sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver, pour orientation, le projet d'acte de cession permettant les acquisitions de terrains à des fins de routes sur la pointe nord de l'île des Soeurs;
- 3.- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole.

GDD 1052180006

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 13 h 30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE